



Envoyé en préfecture le 28/09/2015  
Reçu en préfecture le 28/09/2015  
N° 200027068-20150922-2015\_09\_123-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015**

2015-09-123- 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**  
**Date de convocation : 16 septembre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>			<b>Conseillers</b>				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU				Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME				Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Sébastien LABORDE	Annie POUZARGUE		X	Thierry MARTY
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
<b>Conseillers</b>				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN			
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON				Joël BAYLE		X	Paul ARGVIER*
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRDIEUX	X		
Véronique DICORRADO		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Jacques MESPLEDE
Michel FOULHOX	X			Kléber AUDINET	X		
Philippe HEFTRE		X	Odile BONHOMME-TIBY	Chantal DUGOURD	X		
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Chantal GANTCH
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT			
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Hélène ESTRADÉ		X	Philippe DURAND-TEYSSIER	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME			
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY		X	Bernard NADEAU	Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	43	13	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			56

-----  
Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**  
**APPROBATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUES A LIBOURNE ET COUTRAS**

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L1411-1, L1411-2, L1411-4, L1411-5, L1411-9 et L1413-1 du CGCT,  
Vu les articles L2121-11, L2121-12, R2131-1 du CGCT,  
Vu les articles R1411-1, R1411-2, R5211-48 du CGCT,

Vu la compétence de La Cali en matière de politique d'accueil des gens du voyage sur son territoire,

Vu l'avis du Comité technique en date du 7 septembre 2015,  
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 9 septembre 2015 concernant la gestion par délégation de service public des équipements situés à Libourne et Coutras,  
Vu l'avis de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 9 septembre 2015,  
Vu l'avis des Bureaux communautaires en dates du 31 août et 14 septembre 2015,  
Vu l'avis de la Commission action sociale d'intérêt communautaire en date du 16 septembre 2015,

Vu la délibération n°2015.06.096 en date du 23 juin 2013 approuvant la gestion déléguée pour l'aire d'accueil et les terrains familiaux situés à Coutras,

Considérant que la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile est déjà déléguée,

Considérant qu'il relève de l'intérêt général d'assurer une cohérence de gestion entre les équipements d'accueil des gens du voyage du territoire,

Considérant, au titre de l'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales, qu'il appartient à La Cali de décider du futur mode de gestion de ce service : « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. »

Considérant que le rapport présenté lors de la CCSPL du 9 septembre 2015 précise les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire pour la gestion de l'équipement d'accueil des gens du voyage située à Libourne, que celles-ci sont identiques à celles établies précédemment pour l'aire d'accueil située à Coutras,

Considérant que ledit rapport précise les possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale pour les agents affectés au service de l'aire d'accueil située à Libourne,

Après en avoir délibéré,


**Par 55 voix pour et une abstention (Monsieur Nivet),**

Le Conseil communautaire décide :

- de confirmer la délibération du Conseil communautaire n°2015.06.096 en date du 23 juin 2015 concernant la mise en gestion déléguée de l'aire d'accueil et des terrains familiaux situés à Coutras,
- d'approuver l'extension de ce principe de délégation de service public pour l'aire d'accueil située à Libourne,
- d'approuver par conséquent le principe d'une délégation de service public unique pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne et Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUSSON

  
Pour expédition conforme  
Philippe BUSSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 25/09/2015  
Reçu en préfecture le 29/09/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015**

**2015-09-124- 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**  
**Date de convocation : 16 septembre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU				Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME				Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Sébastien LABORDE	Annie POUZARGUE		X	Thierry MARTY
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
<b>Conseillers</b>				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN			
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON				Joël BAYLE		X	Paul ARGVIER*
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Jacques MESPLEDE
Michel FOULHOUX	X			Kléber AUDINET	X		
Philippe HEFTRE		X	Odile BONHOMME-TIBY	Chantal DUGOURD	X		
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Chantal GANTCH
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT			
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Hélène ESTRADÉ		X	Philippe DURAND-TEYSSIER	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME			
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY		X	Bernard NADEAU	Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	43	13	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			56

-----  
Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ACTION SOCIALE

### PROJET EDUCATIF DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAINT DENIS DE PILE : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT AVEC LE CCAS DE SAINT DENIS DE PILE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'Action Sociale d'Intérêt Communautaire,

L'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile offre 8 places (soit 16 caravanes) et fait l'objet d'un Projet Social et Éducatif (PSE) spécifique.

Il convient de rappeler que le Projet Social et Éducatif de l'aire d'accueil des gens du voyage constitue un volet obligatoire de la mise en œuvre de cette compétence par La Cali. Il est à la fois le garant de la réussite de cette politique en termes de socialisation, mais également la condition d'attribution de l'aide à la gestion des aires d'accueil de l'État et du soutien au fonctionnement attribué par le Conseil Départemental de la Gironde.

Il est fondé sur deux notions essentielles :

- la citoyenneté (concept des droits et devoirs citoyens, dans le respect des appartenances culturelles et des modes de vie et d'habitation de chacun),
- et le droit commun, à savoir la mise en œuvre d'interventions dans le cadre légal propre à tout usager, avec l'appui d'actions dites « passerelles » pour favoriser la socialisation du public concerné.

Le Projet Social et Éducatif facilite ainsi la gestion de l'équipement et la vie sur l'aire par la mise en œuvre d'un travail, d'un accompagnement et d'actions concernant en priorité :

- l'accès aux droits sociaux et à la protection sociale,
- la scolarisation des enfants d'âge primaire,
- l'animation à destination des enfants et des familles,
- l'insertion sociale et professionnelle,
- la médiation, l'information et la communication,
- l'accès aux soins, la prévention et la promotion de la santé.

La Cali est compétente pour gérer l'ensemble des aires du territoire, mener et coordonner les projets Sociaux et Éducatifs pour chacune d'elle. Elle a confié la mise en œuvre de ce PSE au CCAS de Saint Denis de Pile. Il est nécessaire de concrétiser cette mission par une convention qui peut être revue chaque année en fonction de l'évolution du service.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Vu l'avis de la commission Action Sociale d'Intérêt Communautaire du 16 septembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention 2015 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du Projet Social et Éducatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents.
- verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 10 000 €.

Imputation budgétaire : chapitre 65 -- compte 657362 – service gestionnaire et destinataire PSE2 – Fonction 524

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais